

Réponse du Conseil administratif du 27 août 2025 à la question écrite du 24 juin 2025 de M^{me} Yasmine Menétréy: «Conditions d’ombrage et de confort au bois de la Bâtie – pataugeoire et abris».

TEXTE DE LA QUESTION

La pataugeoire du bois de la Bâtie, très appréciée et largement fréquentée durant la période estivale, ne dispose actuellement d’aucune toile de protection contre le soleil. Cette absence d’ombrage suscite des préoccupations légitimes quant au bien-être et à la sécurité des enfants, notamment lors des journées de forte chaleur.

Par ailleurs, les abris en bois installés au-dessus des tables de pique-nique présentent un espacement important entre les planches, limitant fortement leur capacité à offrir une protection solaire efficace aux familles souhaitant s’y reposer.

Enfin, il apparaît qu’il n’existe pas de bancs ombragés à proximité immédiate de la pataugeoire, ce qui complique la surveillance des enfants dans des conditions confortables pour les parents ou accompagnant-e-s.

Au regard de ces éléments, je me permets de vous poser les questions suivantes:

- la Ville prévoit-elle l’installation prochaine d’un dispositif d’ombrage ou de toile de protection pour la pataugeoire du bois de la Bâtie?
- Des ajustements sont-ils envisagés concernant la conception ou l’aménagement des abris en bois, afin qu’ils remplissent pleinement leur fonction de protection solaire?
- La possibilité d’installer des bancs protégés du soleil à proximité de la pataugeoire a-t-elle été étudiée, afin de faciliter la surveillance des enfants dans des conditions adaptées?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L’adaptation du territoire au changement climatique constitue une composante essentielle de la Stratégie climat de la Ville de Genève et la mise en place d’ombrage de qualité dans les espaces publics fait partie des moyens pour y parvenir. Ainsi, l’ombrage des bassins des onze pataugeoires municipales est une priorité pour le Service des espaces verts et la possibilité de couvrir les bassins a bien été étudiée. Or, ce projet n’a pas pu aboutir pour des raisons techniques, les fondations nécessaires aux structures destinées à ombrer de telles surfaces s’étant avérées totalement disproportionnées.

Néanmoins, pour améliorer le confort des usagers et usagères, des toiles d'ombrage ont pu être installées à proximité immédiate des bassins aux parcs Trembley, Beaulieu, Bertrand et du Promeneur-Solitaire. Malheureusement, la situation spécifique du bois de la Bâtie empêche la mise en place de toiles d'ombrage en raison de la présence de gravier, de conduites techniques en sous-sol et de surfaces vertes en pente, inadaptées à une telle installation.

Concernant les trois abris, des canisses (nattes de bambou) ont été installées au début du mois d'août afin de répondre au manque d'ombrage constaté. Quant à la question des bancs, six grandes structures d'assise ont été installées en 2022, soit un an après l'ouverture de la pataugéoire, sous les marronniers. Enfin, il convient de rappeler qu'en cas de canicule, le médecin cantonal conseille de ne pas sortir entre 10 h et 16 h.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez